



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble
 - Délimitation de la zone verte (PAG)
 - Délimitation du degré d'utilisation du sol
 - Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
 HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes
 MIX-v zone mixte villageoise
 MIX-r zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics
 BEP-A zone d'aménagements publics
 BEP-B zone de bâtiments et d'équipements publics
 BEP-C zone de cimetières
 BEP-D zone d'aménagement différencié

Zone de jardins familiaux
 JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max	CUS	max
CSS	max	DL	max

Zone verte :

AGR zone agricole
 FOR zone forestière (BD-LTC 2015)
 VERD zone de verdure

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 Zone d'aménagement différé
 Zone d'urbanisation prioritaire
 Zone de servitude "urbanisation"

Intégration paysagère
 Eléments naturels et constructifs à préserver
 Cours d'eau

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 couloir pour projets routiers
 couloir pour projets de mobilité douce
 couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
 couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteur protégé d'intérêt communal
 secteur protégé de type "environnement construit"
 construction à conserver
 gabarit d'une construction existante à préserver
 alignement d'une construction existante à préserver
 petit patrimoine à conserver

Zones de risques naturels prévisibles
 zone inondable (HQ10)
 zone inondable (HQ100)
 zone inondable (HQExtrem)

Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives
 à l'aménagement du territoire - Zone verte interurbaine
 à la protection de la nature et des ressources naturelles
 Zone habitats (D3C)
 Zone oiseaux (DPS)

à la protection des sites et monuments nationaux
 Biotopes protégés, habitats protégés, habitats d'espèces protégés et arbres définis en fonction des art 14, 17 et 21 de la loi du 16 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif
 biotopes protégés - surfacique, linéaire, ponctuel
 habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire (à titre indicatif et non exhaustif)

Zone objet de la demande de modification partielle
 bâtiments inscrits par urbanistes, indiqués sur base du géoportail et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'un mesurage sur terrains
 bâtiment démoli, à titre indicatif (géoportail)
 cours d'eau (BD-L-TC 2015)
 courbe de niveaux, équidistance 5 m (BD-L-TC 2019)
 station de base pour réseaux publics (Géoportail, cadastre GSM)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application

Ref. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre	Ref. PAP	Nom PAP	N° dossier	Approbation du Ministre
GA-11	Rue des Trois Cantons	16287	07.07.2011	DA-08	Rue des Trois Cantons	17245	15.07.2015
		16909	16.01.2014	DA-11	Um Weier II	18254	11.09.2018
GA-12	Merzel II	18139	08.02.2018	DA-12	Op de Steng	17654	21.09.2016
GA-13	Merzel III	18140	26.07.2018	DA-13	Um Weier	17810/PA1	13.11.2020
DA-06	Brommersmerchen	16850	30.10.2013				
DA-07	Hammer Péitesch	16962	03.02.2014				

©PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018)
 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES -

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE GARNICH

N°	DATE	MODIFICATIONS
01	12.07.2022	MOPO - PAP appr. QÉ abrogés - quartiers [MIX-r] / [MIX-v]
01.1	22.03.2023	MOPO MAJ suite à avis

OBJET :
PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
PARTIE GRAPHIQUE
LOCALITÉ: KAHLER

	ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE 10, Am Beiberg L-6973 RAMELDANGE		PLAN N° : PAG-KAH-01.1
	DATE: 22.03.2023	DESSINÉ: RM	CONTRÔLE: AW
Échelle: 1/2 500			